

Relevé de décisions du Conseil communautaire d'installation du 8 juillet 2020.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, M. Pascal DELIEUZE, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Jean-Marc ISURE, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Monsieur Laurent ILLUMINATI, Madame Valérie BOUYSSOU, Monsieur Jean-Pierre PUGENS, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -

L'an deux mille vingt, le **08 juillet 2020 à 18h heures et 15 minutes**, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à Gignac, à la salle du Chai de la Gare, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant de la Communauté de communes le 01 juillet 2020, conformément à l'article 7 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020.

Le Président sortant, **Monsieur Louis VILLARET**, félicite les nouveaux conseillers pour leur élection. Il remercie également les services pour leur investissement durant la crise sanitaire et le confinement. Il souligne l'évènement historique qui est en train de se vivre.

Il appelle ensuite le doyen d'âge de l'assemblée **Monsieur Bernard GOUZIN**.

I. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. Bernard GOUZIN, doyen d'âge**, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Marie-Hélène SANCHEZ a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **48 conseillers titulaires présents** et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Rapport I.1 : Election de l'exécutif - Présidence de la communauté de communes

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L.2122-7 et L. 5211-2 du CGCT, le président **est élu au scrutin secret et à la majorité absolue** parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge invite les candidats à l'élection de la présidence de la communauté de communes à se faire connaître.

Monsieur Jean-François SOTO est seul à se porter candidat **Constitution du bureau**

Deux assesseurs sont désignés : Mme Florence QUINONERO et Monsieur Grégory BRO.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Monsieur Bernard GOUZIN rappelle la procédure de vote : deux agents de la communauté de communes vont passer à chaque table avec l'urne suivie de la liste d'émargement. Sur chaque table, les conseillers ont à disposition un stylo ainsi qu'un bulletin libre uniforme. Ils inscrivent le nom du candidat, le plient en quatre, le glissent dans l'enveloppe prévue à cet effet, puis dans l'urne et signent la feuille d'émargement. Ils renouvellent l'opération s'ils sont bénéficiaires d'un pouvoir.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application des principes ressortant de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal. Ces bulletins ont été annexés les premiers, les autres bulletins en suivant, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François SOTO	47	Quarante-sept

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Jean-François SOTO été proclamé président et a été immédiatement installé.

Discours d'investiture du nouveau Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Monsieur Jean-François SOTO remercie d'abord **Monsieur Bernard GOUZIN** qui a officié cette élection. Il adresse tout particulièrement ses premiers mots à **Monsieur Louis VILLARET** qu'il remercie pour le travail accompli, pour la structuration de l'équipe et l'organisation de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Il se dit fier de lui succéder, avec la responsabilité de ne pas décevoir.

Il expose sa vision de la gouvernance au travers d'un bureau élargi, insistant sur l'importance de chacun, qui permettra à un plus grand nombre de pouvoir s'y retrouver.

« *Les combats méritent d'être menés quand il y a une cohérence et une projection dans l'esprit et dans le portage des convictions* ». Il remercie la population Gignacoise qui lui a fait confiance, ainsi que la nouvelle équipe. Il ajoute qu'il y a des projets ambitieux et que le challenge est de taille.

Il souligne également la passion, l'engagement et les convictions.

« *Essayons d'embrasser une ambition pour ce territoire* ».

Monsieur Jean-François SOTO renouvelle ses remerciements, indiquant espérer être un président à l'écoute.

Il ajoute être doté d'une énergie redoutable qui sera assurément mise au service des 40 000 habitants qui composent ce territoire.

Rapport 1.2 : Composition de l'exécutif - Détermination du nombre de vice-présidences et des autres membres du bureau.

Sous la présidence de **M. Jean-François SOTO**, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault doit disposer au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, mais il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à **14** le nombre des vice-présidents.

La détermination du nombre des autres membres du bureau n'étant pas limité par les textes, il propose en outre de fixer le nombre de membres du bureau à **8**.

Rapport 1.3 : Election de l'exécutif – Election des vices présidences.

Election du premier vice-président

Monsieur Philippe SALASC est seul à se porter candidat.

David CABLAT et Nicolas ROUSSARD sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de votes blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 44

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe SALASC	44	Quarante-quatre

Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Philippe SALASC a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

Election du deuxième vice-président

Monsieur Claude CARCELLER est seul à se porter candidat.

Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN et Monsieur Pierre AMALOU sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de votes blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 46

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude CARCELLER	46	Quarante-six

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. Claude CARCELLER a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Election du troisième vice-président

Mme Véronique NEIL est seule à se porter candidate.

Monsieur Jean-Pierre GOUZIN et Monsieur Christian VILOING sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Véronique NEIL	47	Quarante-sept

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme Véronique NEIL a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

Election du quatrième vice-président

Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN est seul à se porter candidat.

Monsieur Philippe LASSALVY et Madame Martine BONNET sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 46

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre GABAUDAN	46	Quarante-six

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

Election du cinquième vice-président

Monsieur David CABLAT est seul à se porter candidat.

Monsieur José MARTINEZ et Monsieur Jean-Claude CROS sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 46

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
David CABLAT	46	Quarante six

Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur David CABLAT a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

Election du sixième vice-président

Monsieur José MARTINEZ est seul à se porter candidat.

Monsieur Jean-Claude CROS et Monsieur Daniel JAUDON sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de votes blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 43

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
José MARTINEZ	43	Quarante-trois

Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur José MARTINEZ a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

Election du septième vice-président

Monsieur Jean-Pierre PUGENS est seul à se porter candidat.

Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI et Madame Valérie BOUYSSOU sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de votes blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre PUGENS	41	Quarante-et-un

Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Jean-Pierre PUGENS a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

Election du huitième vice-président

Monsieur Jean-Luc DARMANIN est seul à se porter candidat.

Monsieur Grégory BRO et Monsieur Ronny PONCE sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de votes blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 44

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc DARMANIN	44	Quarante quatre

Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Jean-Luc DARMANIN a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

Election du neuvième vice-président

Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI est seul à se porter candidat.

Madame Agnès CONSTANT et Madame Nicole MORERE sont désignées assesseurs.

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 48

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de votes blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 45

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre BERTOLINI	45	Quarante-cinq

Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

Départ de Monsieur Bernard GOUZIN qui donne procuration à Monsieur Christian VILOING.

Election du dixième vice-président

Madame Nicole MORERE est seule à se porter candidate.

Monsieur Robert SIEGEL et Madame Véronique NEIL sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de votes blancs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 46
Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicole MORERE	46	Quarante-six

Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Mme Nicole MORERE a été proclamée dixième vice-présidente et immédiatement installée.

Election du onzième vice-président

Monsieur Olivier SERVEL est seul à se porter candidat.

Madame Martine LABEUR et Monsieur Jean-Marc ISURE sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
Nombre de votes blancs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 37
Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivier SERVEL	37	Trente-sept

Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Monsieur Olivier SERVEL a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

Election du douzième vice-président

Monsieur Jean-Claude CROS est seul à se porter candidat.

Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN et Monsieur René GARRO sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
Nombre de suffrages déclarés nuls :
Nombre de votes blancs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 46
Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude CROS	46	Quarante-six

Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Monsieur Jean-Claude CROS a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

Election du treizième vice-président

Madame Béatrice FERNANDO est seule à se porter candidate.

Monsieur Jean-Pierre PUGENS et Madame SIBERTIN-BLANC sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de votes blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Béatrice FERNANDO	39	Trente-neuf

Proclamation de l'élection du treizième vice-président

Mme Béatrice FERNANDO a été proclamée treizième vice-présidente et immédiatement installée.

Election du quatorzième vice-président

Monsieur Thibaut BARRAL est seul à se porter candidat.

Madame Claude CARCELLER et Madame Josette CUTANDA sont désignés assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de votes blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 44

Majorité absolue :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thibaut BARRAL	44	Quarante-quatre

3.4.4 Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

Monsieur Thibaut BARRAL a été proclamé quatorzième vice-président et immédiatement installé.

Rapport I.10 : Election de l'exécutif - Election des autres membres du bureau

Election du seizième membre du bureau

Madame Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC est seule à se porter candidate.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
Nombre de votants : 48
Nombre de suffrages déclarés nuls :
Nombre de votes blancs :
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue :

Madame Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC a été proclamée seizième membre du bureau et immédiatement installée.

Election du dix-septième membre du bureau

Madame Martine BONNET est seule à se porter candidate.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
Nombre de votants : 48
Nombre de suffrages déclarés nuls :
Nombre de votes blancs :
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue :

Madame Martine BONNET a été proclamée dix-septième membre du bureau et immédiatement installée.

Election du dix-huitième membre du bureau

Monsieur Grégory BRO est seul à se porter candidat.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
Nombre de votants : 48
Nombre de suffrages déclarés nuls :
Nombre de votes blancs :
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue :

Monsieur Grégory BRO a été proclamé dix-huitième membre du bureau et immédiatement installée.

Election du dix-neuvième membre du bureau

Monsieur Robert SIEGEL est seul à se porter candidat.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
Nombre de votants : 48
Nombre de suffrages déclarés nuls :
Nombre de votes blancs :
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue :

Monsieur Robert SIEGEL a été proclamé dix-neuvième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du vingtième membre du bureau

Monsieur Pascal DELIEUZE est seul à se porter candidat.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
Nombre de votants : 48
Nombre de suffrages déclarés nuls :

Nombre de votes blancs :
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue :

Monsieur Pascal DELIEUZE a été proclamé vingtième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du vingt et unième membre du bureau

Madame Florence QUINONERO est seule à se porter candidate.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
Nombre de votants : 48
Nombre de suffrages déclarés nuls :
Nombre de votes blancs :
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue :

Madame Florence QUINONERO a été proclamée vingt et unième membre du bureau et immédiatement installée.

Election du vingt-deuxième membre du bureau

Monsieur Daniel JAUDON est seul à se porter candidat.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
Nombre de votants : 48
Nombre de suffrages déclarés nuls :
Nombre de votes blancs :
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue :

Monsieur Daniel JAUDON a été proclamé vingt deuxième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du vingt-troisième membre du bureau

Monsieur Jean-Marc ISURE est seul à se porter candidat.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
Nombre de votants : 48
Nombre de suffrages déclarés nuls :
Nombre de votes blancs :
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue :

Monsieur Jean-Marc ISURE a été proclamé vingt-troisième membre du bureau et immédiatement installé.

Proclamation finale des résultats :

Sont proclamés en qualité de :

Président	Jean-François Soto
Premier vice-président :	Philippe Salasc
Deuxième vice-président :	Claude Carceller
Troisième vice-présidente :	Véronique Neil
Quatrième vice-président :	Jean-Pierre Gabaudan
Cinquième vice-président :	David Cablat

Sixième vice-président :	José Martinez
Septième vice-président :	Jean-Pierre Pugens
Huitième vice-président :	Jean-Luc Darmanin
Neuvième vice-président :	Jean-Pierre Bertolini
Dixième vice-présidente :	Nicole Morere
Onzième vice-président :	Olivier Servel
Douzième vice-président :	Jean-Claude Cros
Treizième vice-présidente :	Béatrice Fernando
Quatorzième vice-président :	Thibaut Barral

Seizième membre du bureau :	Marie-Agnès Sibertin-Blanc
Dix-septième membre du bureau :	Martine Bonnet
Dix-huitième membre du bureau :	Grégory Bro
Dix-neuvième membre du bureau :	Robert Siegel
Vingtième membre du bureau :	Pascal Delieuze
Vingt et unième membre du bureau :	Florence Quinonero
Vingt-deuxième membre du bureau :	Daniel Jaudon
Vingt-troisième membre du bureau :	Jean-Marc Isure

Rapport I. 5 : Information à l'assemblée – Lecture de la Charte de l'élu local par le Président.
Le Conseil prend acte de la lecture par le Président de la Charte de l'Elu local.

Rapport I.6 Délégations de pouvoirs - données par le Conseil communautaire au Président.
Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de charger le Président, jusqu'à la fin de son mandat par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations ci-dessous présentées,
- prévoit qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions, pourront être prises par l'élu le remplaçant provisoirement, dans l'exercice de ses fonctions,
- que le Président rendra compte, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, des attributions exercées, par lui-même, par délégation de l'organe délibérant.

Rapport I.7 Délégation de pouvoir donnée par le Conseil communautaire au Président - en matière de marchés.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de donner délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs aux seuils de procédures formalisées ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- prévoit qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions, pourront être prises par l'élu le remplaçant provisoirement, dans l'exercice de ses fonctions ;
- que le Président rendra compte, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, des attributions exercées, par lui-même, par délégation de l'organe délibérant.

Rapport I. 8 Délégation de pouvoir donnée par le Conseil communautaire au Président - en matière d'emprunts.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de déléguer au Président, dans les limites ci-après définies :
 - * la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes

nécessaires ;

* de procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées ci-dessous, à décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires, à exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous.

- de limiter cette délégation de la manière suivante :

* emprunts à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligatoire ;

* libellés en euro ou en devise ;

* avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts ;

* au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

- que le contrat pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

* des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement ;

* la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif aux calculs du ou des taux d'intérêt ;

* la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;

* la faculté de modifier la devise ;

* la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt ;

* la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

- Les index de référence pourront être ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

- prévoit qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions, pourront être prises par l' élu le remplaçant provisoirement, dans l'exercice de ses fonctions,

- que le Président rendra compte, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, des attributions exercées, par lui-même, par délégation de l'organe délibérant.

Rapport I.9 Délégation de pouvoir donnée par le Conseil communautaire au Président - en matière de lignes de crédit de trésorerie.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de donner délégation au Président pour la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 000 000 d'euros ;

- prévoit qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions, pourront être prises par l' élu le remplaçant provisoirement, dans l'exercice de ses fonctions ;

- que le Président rendra compte, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, des attributions exercées, par lui-même, par délégation de l'organe délibérant.

Rapport I.10 Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Désignation des membres.

Adopté à l'unanimité.

Considérant qu'une seule liste a été présentée,

Considérant que si une liste a été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet directement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en a été donné lecture par le Président,

Considérant que le Président de la Communauté de communes est membre de droit de la Commission d'Appel d'Offres,

Ont ainsi été désignés :

Membres titulaires :

1. Xavier PEYRAUD

2. Jean-Luc DARMANIN

3. Bernard GOUZIN

4. Jean-Marc ISURE

5. Jean-Pierre GABAUDAN

Membres suppléants :

1. Florence QUINONERO
2. Thibaut BARRAL
3. Marie-Françoise NACHEZ
4. Christian VILOING
5. Jean-Pierre BERTOLINI

**Rapport I.11 Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) - Création et composition.
Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 28 membres et autant de suppléants,
- d'inviter chaque commune membre à désigner un membre titulaire et son suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Rapport I.12 Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Création.**Adopté à l'unanimité.****Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- la création d'une commission intercommunale des impôts directs dont les compétences seront exercées dans le périmètre territorial de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour la durée du mandat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les vingt-huit communes membres de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. A partir de cette consultation, le Conseil communautaire établira une liste de vingt membres titulaires, et vingt membres suppléants qui sera transmise au Directeur départemental des finances publiques.

Rapport I.13 Commissions thématiques intercommunales - Création.**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de fixer à 5 le nombre de commissions facultatives chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire ;
- de fixer à 28 maximum le nombre de membres de chaque commission pouvant notamment comprendre les conseillers municipaux non titulaires d'un mandat communautaire ;
- de créer les commissions suivantes organisées autour des thématiques dégagées ci-dessous :

I. ECONOMIE ATTRACTIVE ET DURABLE**• Développement économique**

- Stratégie d'implantation et de commercialisation des Parcs d'Activités économiques
- Commerce / Urbanisme commercial
- Evènementiels économiques
- Aides à l'immobilier d'entreprise
- Agriculture / Viticulture
- Emploi : bourses de l'emploi, forum, etc.

• Tourisme

- Promotion et développement touristique sur le territoire sont suivi de l'action de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem Le Désert Vallée de l'Hérault
- Grand Site de France Gorges de l'Hérault
- Activités de pleine nature

• Métiers d'art**• Développement du numérique**

- Fablab
- Numérique d'entreprise

• Partenariats et subventions**2. CADRE DE VIE****• Aménagement de l'espace**

- Schéma de cohérence territoriale (SCOt)
- Urbanisme : appui au communes (ingénierie d'urbanisme)

- Avis Personnes Publiques Associées - Plan local d'urbanisme
- Suivi des travaux
- Foncier
- **Politique du logement**
 - Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - Programme d'intérêt Général « Rénovissime »
 - Bourgs centre
 - Aires d'accueil des gens du voyage
- **Plan patrimoine vernaculaire**
- **Environnement**
 - Déchets ménagers et assimilés
 - Espaces naturels
 - Grand site de France Gorges de l'Hérault
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
 - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- **Partenariats et subventions**

3. SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE

- **Action sociale**
 - Petite enfance
 - Enfance
 - Jeunesse
 - Parentalité
 - Santé
- **Sport**
- **Développement d'applications du numérique**
- **Mobilité**
- **Partenariats et subventions**

4. CULTURE

- **Lecture publique**
- **Patrimoine culturel**
 - Abbaye
 - Argiléum
 - Archéologie
 - Actions pédagogiques
- **Ecole de musique intercommunale**
- **Partenariats et subventions**

5. FINANCES/FISCALITE/EVALUATION

- **Préparation budgétaire**
- **Analyse financière**
- **Evaluation des politiques publiques**
- **Suivi de l'observatoire fiscal**

Rapport I.14 Modalités d'application du droit à la formation des élus - Condition de mise en place du droit.
Adopté à l'unanimité.

- d'inscrire le droit à la formation dans les orientations telles que proposées ci-dessous :
 - *les fondamentaux de l'action publique locale,
 - *les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
 - *les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...)
- de fixer le taux annuel des dépenses de formation à 20% (taux maximum légal) du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce droit à la formation ;
- de prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté pour la durée du mandat.

Sur les rapports suivants, l'assemblée a accepté à l'unanimité, un vote à main levée.

Rapport I.15 Association Syndicale Libre (ASL) de Camalcé - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désignée :

1. Madame Florence QUINONERO pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Association Syndicale Libre de Camalcé.

- de proposer sa candidature au poste de présidente de l'ASL.

Rapport I.16 Conseil d'administration des établissements scolaires, Collèges et lycées de la Vallée de l'Hérault - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

- * Monsieur Philippe LASSALVY pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Lo Trintanel, à Gignac ;
- * Madame Valérie BOUYSSOU pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Vincent Badie, à Montarnaud ;
- * Madame Maria MENDES-CHARLIER pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Max Rouquette, à Saint-André-de-Sangonis.
- * Monsieur David CABLAT pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du Lycée Simone VEIL, à Gignac.

Rapport I.17 Association Intercommunale du Centre Agricole de Gignac - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1. Madame Véronique NEIL en qualité de titulaire et Madame Nicole MORERE en qualité de suppléante ;
2. Madame Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC en qualité de titulaire et Monsieur Ronny PONCE en qualité de suppléant pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Association Intercommunale du Centre Agricole de Gignac.

Rapport I.18 Association Occitanie Coopération - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1. Monsieur Jean-François SOTO en qualité de titulaire et Monsieur Bernard GOUZIN en qualité de suppléant pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Association Occitanie Coopération.

Rapport I.19 Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local (ARADEL) - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

1. Monsieur Philippe SALASC comme représentant de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local.

Rapport I.20 Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

1. Monsieur Jean-François SOTO pour représenter la Communauté de communes dans le cadre de l'élection des représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ayant leur siège dans le département.

Rapport I 21 Syndicat mixte filière viande de l'Hérault - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

1. Monsieur Philippe SALASC en qualité de titulaire et Monsieur Grégory BRO en qualité de suppléant, pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat mixte filière viande de l'Hérault.

Rapport I 22 Conseil Local de santé mentale du Cœur d'Hérault - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

Madame Véronique NEIL en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein Conseil Local de Santé Mentale.

Rapport I 23 Mission Locale des Jeunes (MLJ) du Cœur d'Hérault - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

- Sont désignés :

1. Monsieur David CABLAT en qualité de titulaire et Monsieur José MARTINEZ en qualité de suppléant,
2. Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI en qualité de titulaire et Madame Marie-Françoise NACHEZ en qualité de suppléante,
3. Monsieur Jean-Pierre PUGENS en qualité de titulaire et Monsieur Xavier PEYRAUD en qualité de suppléant,
4. Madame Martine BONNET en qualité de titulaire et Monsieur Daniel REQUIRAND en qualité de suppléant,
5. Monsieur Claude CARCELLER en qualité de titulaire et Madame Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC en qualité de suppléante,
6. Madame Nicole MORERE en qualité de titulaire et Monsieur Thibaut BARRAL en qualité de suppléant,
7. Monsieur Christian VILOING en qualité de titulaire et Monsieur Ronny PONCE en qualité de suppléant,
8. Monsieur Bernard GOUZIN en qualité de titulaire et Monsieur Pierre AMALOU en qualité de suppléant,

pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Mission Locale des Jeunes (MLJ).

Rapport I 24 Association départementale d'information sur le logement de l'Hérault (ADIL) - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

Monsieur Jean-Pierre PUGENS pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Association départementale d'information sur le logement de l'Hérault.

Rapport I 25 Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Pays Cœur d'Hérault. - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1. Monsieur Jean-Pierre PUGENS en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI en qualité de suppléant,
2. Monsieur David CABLAT en qualité de titulaire et Madame Marie-Françoise NACHEZ en qualité de suppléante,

pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Pays Cœur d'Hérault.

Rapport I 26 Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Occitanie. - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désignée :

1. Madame Florence QUINONERO pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'assemblée générale de la SAFER Occitanie.

Rapport I 27 Société Publique d'Aménagement (SPLA) Territoire 34 - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

1. Monsieur José MARTINEZ en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Société Publique d'Aménagement Territoire 34.

Rapport I 28 Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL) - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1. Monsieur Jean-François SOTO en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Pierre PUGENS en qualité de suppléant,
2. Monsieur Philippe SALASC en qualité de titulaire et Monsieur Pascal DELIEUZE en qualité de suppléant,
3. Monsieur Claude CARCELLER en qualité de titulaire et Madame Martine BONNET en qualité de suppléante,
4. Monsieur José MARTINEZ en qualité de titulaire et Monsieur Daniel JAUDON en qualité de suppléant,
5. Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN en qualité de titulaire et Monsieur David CABLAT en qualité de suppléant,
6. Monsieur Jean-Claude CROS en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Luc DARMANIN en qualité de suppléant,
7. Madame Véronique NEIL en qualité de titulaire et Monsieur Robert SIEGEL en qualité de suppléant,
8. Madame Béatrice FERNANDO en qualité de titulaire et Monsieur Xavier PEYRAUD en qualité de suppléant,

pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL).

Rapport I 29 Commission consultative Hérault Energies - EPCI FP - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

1. Monsieur Jean-Luc DARMANIN en qualité de titulaire et Monsieur José MARTINEZ en qualité de suppléant, pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Commission consultative Hérault Energies – EPCI FP.

Rapport I 30 Syndicat Centre Hérault (SCH) - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1. Monsieur Jean-François SOTO en qualité de titulaire et Madame Marie-Hélène SANCHEZ en qualité de suppléante,
2. Madame Véronique NEIL en qualité de titulaire et Monsieur Daniel REQUIRAND en qualité de suppléant,
3. Monsieur José MARTINEZ en qualité de titulaire et Monsieur Grégory BRO en qualité de suppléant,
4. Monsieur Gilles HENRY en qualité de titulaire et Monsieur David CABLAT en qualité de suppléant,

pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat Centre Hérault.

Rapport I.31 Association de Coopération Interrégionale "Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle" - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1. Monsieur Claude CARCELLER en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Association de Coopération Interrégionale "Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle",
2. la cheffe de projet Grand Site de France et Espaces naturels comme référente technique.

Rapport I 32 Charte Forestière de Territoire du Pays Cœur d'Hérault - Désignation des représentants.

Adopté à l'unanimité

Sont désignés :

- 1- Monsieur Robert SIEGEL,
- 2- Madame Véronique NEIL,
- 3- Monsieur Jean-Claude CROS,

pour représenter la communauté de communes au sein du Comité des élus de la Charte forestière de territoire.

Rapport I 33 Association des communes forestières de l'Hérault - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

Monsieur Jean-Claude CROS en qualité de titulaire et Monsieur Xavier PEYRAUD en qualité de suppléant pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des communes forestières de l'Hérault.

Rapport I 34 Services publics d'eau potable et d'assainissement - Désignation des membres du Conseil d'exploitation des régies des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

Conseil d'exploitation des régies des services publics de l'eau et de l'assainissement		
1	Philippe SALASC	Nicole MORERE
2	Marie-Françoise NACHEZ	Pascale TOUDY
3	Pierre AMALOU	Bernard TREMOULET
4	Ronny PONCE	Anne FIORIOTTO
5	José MARTINEZ	Cécile LANGREE
6	Jean-Claude CROS	Roget PERRET
7	Jean-Marc ISURE	Jean-Manuel YORIS
8	Jean-François SOTO	Olivier SERVEL
9	Bernard GOUZIN	Jean-Louis RANDON
10	Christian VILOING	Pierre ANCIAN
11	Jean-Pierre PUGENS	Simon LAGORCE
12	Claude CARCELLER	Bernard JEREZ
13	Thibaut BARRAL	Eric MANDON
14	Béatrice FERNANDO	Christophe DELACROIX
15	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC	Gilles BOULOUYS
16	Véronique NEIL	Francis RICARD
17	Xavier PEYRAUD	Christelle AVIAT
18	Martine BONNET	Benoît FULCRAN
19	Jean-Pierre GABAUDAN	Yannick VERNIERE
20	Grégory BRO	Guy MOUCHERAUD
21	Robert SIEGEL	Jean-Philippe MORESMAU
22	Daniel REQUIRAND	Bernard CAUMEIL
23	Pascal DELIEUZE	Jocelyne KUZNIAK
24	Jean-LUC DARMANIN	Monique GIBERT
25	Jean-Pierre BERTOLINI	Evelyne GELLY
26	Florence QUINONERO	Monique VIALLA
27	Daniel JAUDON	David GOMEZ
28	David CABLAT	Stéphan COSTE

Rapport I 35 Agence départementale « Hérault Ingénierie » - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

1. Monsieur José MARTINEZ en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Luc DARMANIN en qualité de suppléant, pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Agence départementale « Hérault Ingénierie ».

Rapport I 36 Syndicat du Bassin versant du Lez (EPTB Lez-SYBLE) - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1. Monsieur Olivier SERVEL en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Pierre PUGENS en qualité de suppléant, pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat du Bassin versant du Lez (EPTB Lez-SYBLE).

Rapport I 37 Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SMEVH). - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1. Madame Martine BONNET en qualité de titulaire et Madame Sylvia MASTICE en qualité de suppléante,
2. Madame Béatrice FERNANDO en qualité de titulaire et Monsieur Frédéric NEGRAU en qualité de suppléant,
3. Monsieur Jean-Luc DARMANIN en qualité de titulaire et Monsieur Pierre ROSSIGNOL en qualité de suppléant,
4. Monsieur Ronny PONCE en qualité de titulaire et Madame Anne FIORIOTTO en qualité de suppléante,
5. Monsieur Daniel JAUDON en qualité de titulaire et Madame Sylvie MOYANO en qualité de suppléante,
6. Monsieur Jean-Marc ISURE en qualité de titulaire et Monsieur Lucien GELLIDA en qualité de suppléant,
7. Monsieur David CABLAT en qualité de titulaire et Monsieur Paul MONTEL en qualité de suppléant,
8. Monsieur José MARTINEZ en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Marie BARRY en qualité de suppléant,
9. Monsieur Olivier SERVEL en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN en qualité de suppléant,
10. Madame Cécile LANGREE en qualité de titulaire et Madame Thérèse FIEVET en qualité de suppléant,
11. Monsieur Jean-Manuel YORIS en qualité de titulaire et Monsieur Michel GUERNIER en qualité de suppléant,
12. Monsieur Lionel LASSERRE en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Paul PROSPERI en qualité de suppléant,
13. Monsieur Christophe DELACROIX en qualité de titulaire et Monsieur Bernard PINGAUD en qualité de suppléant,
14. Madame Agnès CONSTANT en qualité de titulaire et Monsieur Christian CLAPAREDE en qualité de suppléant,
15. Monsieur Jacques GONON en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Luc DUFFOUR en qualité de suppléant,
16. Monsieur David GOMEZ en qualité de titulaire et Monsieur Damien BUENO en qualité de suppléant, pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault.

Rapport I 38 EPTB fleuve Hérault (ex SMBFH) - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1. Monsieur Olivier SERVEL en qualité de titulaire et Monsieur Bernard GOUZIN en qualité de suppléant,
2. Monsieur José MARTINEZ en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Claude CROS en qualité de suppléant, pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'EPTB fleuve Hérault.

Rapport I 39 Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Fleuve Hérault. - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

I. Monsieur Olivier SERVEL en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Hérault.

Rapport I 40 Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens. - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

I. Monsieur Olivier SERVEL en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens.

Rapport I 41 Association Programme Solidarité Eau (pS-Eau) - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

I. Monsieur Olivier SERVEL comme représentant légal de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'association de l'Association Programme Solidarité Eau (pS-Eau).

Rapport I 42 Fédération Nationale des Collectivités Concédantes (FNCCR) - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Est désigné :

I. Monsieur Olivier SERVEL comme représentant légal de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes (FNCCR).

Rapport I 43 Office Culturel Vallée de l'Hérault - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1- Monsieur Claude CARCELLER en qualité de titulaire,
2- Madame Marie-Françoise NACHEZ en qualité de titulaire,
3- Madame Florence QUINONERO en qualité de titulaire
pour représenter la communauté de communes au sein de l'Office culturel Vallée de l'Hérault.

Rapport I 44 Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem le Désert Vallée de l'Hérault - Modification des statuts.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les modifications des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-Le-Désert - Vallée de l'Hérault" ci-dessous présentées :

Il est proposé de modifier les points suivants des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal :

- **Titre II, article 3** : Remplacer « Il est donc composé de 33 membres titulaires répartis en 3 collèges » par « Il est donc composé de 27 membres titulaires répartis en 3 collèges » ;
- **Titre II, article 3, point I** : remplacer « 17 conseillers communautaires élus par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat et leurs 17 suppléants » par « **14 conseillers communautaires élus par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat et de 14 suppléants** » ;
- **Titre II, article 3, point II** : remplacer « 14 représentants des activités, professions, organismes intéressés au tourisme dans le territoire de la Communauté de Communes, et leurs 14 suppléants désignés à raison de :
 - 4 représentants des hébergeurs,
 - 2 représentants des restaurateurs,
 - 3 représentants des producteurs,
 - 2 représentants des commerçants, artisans et artisans d'art,
 - 2 représentants des prestataires de sports, de loisirs, ou gestionnaires de sites,
 - 1 représentant de la culture et des associations »

par « **10 représentants des activités, professions, organismes intéressés au tourisme dans le**

territoire de la Communauté de Communes, et leurs 10 suppléants désignés par arrêté du Président ».

- **Titre II, article 3, point III : Supprimer** « 2 membres qualifiés, désignés par la Communauté de communes sur proposition du président de cette même Communauté de communes. » ;
- **Titre II, article 5** : Troisième paragraphe, remplacer « Lorsqu'un membre du comité, convoqué à une séance, fait connaître qu'il ne pourra pas y siéger, le suppléant siège à sa place » par « **Lorsqu'un membre du comité, convoqué à une séance, fait connaître qu'il ne pourra pas y siéger, un suppléant siège à sa place** »

Supprimer « Chaque suppléant ne peut assurer la représentation que du membre titulaire qu'il supplée »

- **Titre III, premier paragraphe** : Après « Le contrat est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, il peut être résilié sans préavis ni indemnités pendant les trois premiers mois d'exercice de la fonction. » rajouter « **Après 2 contrats de trois ans, le nouveau contrat sera conclu à durée indéterminée.** »
- **Titre V, article 15 : Supprimer** « qui en délibère le 15 novembre »
- **Titre V, article 14** : Remplacer « Les taux des redevances dues par les usagers de l'Office de Tourisme communautaire sont fixés par le comité de direction. » par « **Les taux des redevances dues par les usagers de l'Office de Tourisme communautaire sont fixés par arrêté du Président** ».

- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport I 45 Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem le Désert-Vallée de l'Hérault - Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

TITULAIRES	
1	Jean-François SOTO
2	Claude CARCELLER
3	Thibaut BARRAL
4	Marie-Françoise NACHEZ
5	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC
6	Xavier PEYRAUD
7	Pascal DELIEUZE
8	Philippe LASSALVY
9	Robert SIEGEL
10	David CABLAT
11	Nicolas ROUSSARD
12	Jean-Pierre GABAUDAN
13	Pierre AMALOU
14	José MARTINEZ
SUPPLEANTS	
1	Marie-Hélène SANCHEZ
2	Jean-Marc ISURE
3	Jean-Pierre PUGENS
4	Béatrice FERNANDO

5	Véronique NEIL
6	Martine BONNET
7	Grégory BRO
8	Ronny PONCE
9	Christian VILOING
10	Jean-Pierre BERTOLINI
11	Daniel JAUDON
12	Bernard GOUZIN
13	Jean-Luc DARMANIN
14	Florence QUINONERO

Rapport I 46 : Maintien du règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 8 juillet 2020 comporte 22 pages. Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 10 juillet 2020 et le 10 septembre 2020.

Le Président



Jean-François SOTO

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.